

25<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

25<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

LOT et Départements limitrophes	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements	11 fr. 50	21 fr.	38 fr.
	12 fr.	22 fr.	40 fr.

TÉLÉPHONE 31      COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 1 franc à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE, Louis BONNET, Paul GARNAL

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES	1 fr. 90
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)	2 fr. 25
RECLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — )	3 fr. 50
» 2 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — )	6 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

Quand il parle des affaires européennes, Mussolini devrait bien se rappeler qu'il n'est pas entendu que par des Italiens !

Le discours de Mussolini à Gênes, où l'on entend comme siffler un accent d'Ironie quand il parle de l'Angleterre, est aussi peu aimable que possible à l'égard de la France !

Ce ton de hauteur ! Cet air de jactance ! Cette attitude de supériorité ! On dirait que le Duce, au cours de ses mauvaises fréquentations, a pris des leçons de maintien auprès du Führer. Et qu'il a sacrifié la finesse latine à la roideur germanique !... Ah ! ça se voit déjà trop : les Barbares sont revenus à Rome.

Est-ce pour endormir les soupçons jaloux de l'Allemagne, où l'on n'a pas oublié le lâchage de 1915, sur les dispositions amoureuses de l'Italie que Mussolini a mis tant de force à affirmer le caractère « solennel et définitif » de leur accord ?... Un peu moins d'orgueil s'écarte à ce maître de l'heure. La longue histoire de son pays, à l'encontre de ses paroles, lui devrait enseigner combien sont précieuses les « solennels » engagements et qu'il n'y a rien de « définitif » dans la suite des jours changeants.

Ne serait-ce pas plutôt pour calmer la sourde inquiétude de son peuple mis en demeure d'aimer ce qu'il a toujours détesté ?... Comme il doit son étrangement cet éloge de l'amitié germanique dans ces régions, les plus prospères de l'Italie, qui furent si longtemps la riche proie de l'oppressé « tudesque » !...

Mais, après tout, c'est affaire aux Lombards et aux Piémontais d'entendre et d'applaudir l'apologie de ceux qui les piécinèrent pendant des siècles. C'est affaire à eux d'oublier que tout de même Magenta et Solferino ne furent pas inutiles à leur libération !... Par contre, ce qui nous regarde, ce sont les griefs que Mussolini articule à l'égard de la France pour fomenter l'opinion de son peuple contre elle et pour essayer de justifier l'injustifiable débauche qu'il feint d'éprouver à notre endroit. Cela, au moment même où des négociations d'accord sont engagées entre les deux pays...

En somme, il soupçonne « les prétendues grandes démocraties de se préparer vraiment à une guerre de « doctrine » contre les Etats totalitaires qu'il déclare prêts à faire bloc pour se défendre contre leurs éventuels agresseurs !... A moins d'être abrutis par 15 ans de dictature, les Italiens ne peuvent pas prendre au sérieux cette ridicule accusation que ne renforce pas le ton affecté de dédain avec lequel elle est proférée.

Ces « prétendues grandes démocraties » ont été pendant 15 ans, assez fortes pour faire la loi à l'Europe ; si elles avaient voulu une « guerre de doctrine » contre les Etats totalitaires, elles n'auraient pas attendu pour la faire que ceux-ci se fussent fortifiés. Si la France avait été jalouse du développement italien, elle avait une admirable occasion de l'étouffer dans l'œuf pendant la guerre d'Ethiopie. L'appui de l'Angleterre ne lui aurait pas manqué, Mussolini le sait bien. Et pour ce qui est d'Hitler, il n'avait pas encore une armée suffisante pour venir utilement à son secours...

Il est stupide d'accuser l'esprit guerrier et antifasciste de la France et de l'Angleterre, alors que c'est à leur pacifisme systématique et d'ailleurs imbécile qu'Hitler et Mussolini doivent d'être devenus ce qu'ils sont. Nos fameux « antifascistes » ont laissé le fascisme et l'hitlérisme s'armer et grandir et si nous avons un jour la guerre, c'est à nos « pacifistes » que nous la devrons.

Aussi peu sérieuse et aussi peu fondée est l'autre accusation de Mussolini contre la France.  
« Permettez-moi, a-t-il dit, de me montrer circonspect. » [Heureusement qu'est-ce qu'il aurait dit ?] en ce qui concerne la France avec qui des négociations sont en cours. Je ne sais pas si elles arriveront à une conclusion parce que dans un événement extrêmement actuel tel que

« la guerre d'Espagne, nous sommes de chaque côté de la barricade ; eux veulent la victoire de Barcelone ; nous, au contraire, nous désirons et nous voulons la victoire de Franco. »

« Ça, c'est énorme ! Au moment où il nous reproche — à tort — d'avoir pris parti dans cette affaire, où il avait promis comme nous de ne pas intervenir, il proclame officiellement son intervention. Nous voulons, dit-il, la victoire de Franco ! Tout le monde sait et d'ailleurs les journaux italiens n'en font pas mystère, que 60 ou 80.000 soldats « volontaires » envoyés par Mussolini se battent dans l'armée française commandés par des généraux italiens ! Qui donc s'est employé à transformer cette guerre civile en brandon de discorde entre les autres pays européens ? Qui donc s'est exposé au risque de voir ses soldats se battre en Espagne contre les soldats des autres nations ?... »

En France, il y avait un parti qui voulait l'intervention pour Barcelone. Il y avait un autre parti qui, sans réclamer l'intervention, affirmait sa sympathie pour Franco. Mais l'ensemble du peuple français voulait qu'on se tint à l'écart de ce terrible guépier. La masse du peuple français ne voulait qu'une chose : la paix !

Il en a été ainsi dès le début de cette affaire d'Espagne et la volonté pacifique de la nation a été obéie. C'est cette politique pacifique de non-intervention que tous nos gouvernements ont pratiquée. Et c'est encore cette politique que M. Georges Bonnet, d'accord avec Lord Halifax, a fait triompher à la toute récente session de la Société des Nations...

Telle est la réalité des choses qui n'a rien de commun avec les affirmations de Mussolini. L'Italie se bat en Espagne auprès de Franco contre Barcelone, mais la France ne se bat pas auprès de Barcelone contre Franco. L'Italie et la France ne sont donc pas en conflit et il n'y a pas entre elles cette « barricade » dont le Duce a évoqué la terrifiante silhouette...

Ses auditeurs de Gênes l'ont applaudi et, peut-être, ils l'ont cru. Mais quand il parle des affaires européennes, Mussolini devrait bien se rappeler qu'il n'est pas entendu que par des Italiens.

Emile LAPORTE.

### UN PETIT MOT D'ECRIT.

## D'une époque à l'autre

Si quelqu'un s'avisait de demander l'abolition de la peine de mort, je suis sûr qu'on le regarderait avec étonnement, peut-être avec pitié, comme si l'on avait fait à un fou. On ne songerait même pas à répondre, pour lui répondre, le mot fameux : « Que messieurs les assassins commencent ! ». Non, cela ne viendrait sans doute pas à l'idée. C'est que l'on trouve tout naturel de répondre au meurtre par l'assassinat légal, comme nous distons autrefois.

Cette simple remarque permet de différencier deux époques.  
Qui donc, parmi les jeunes, se doute qu'avant le déluge — je veux dire avant la guerre — il ne se passait pas une exécution capitale sans que de nombreux journaux ne fêlassent la peine de mort ? Des polémiques s'engageaient. On rappelait des articles célèbres — entre autres celui de Georges Clemenceau sur l'exécution d'Emile Henry. On déclarait que la société ne devait pas se venger, que l'exemple même de l'échafaud, loin d'être salutaire, était pernicieux. Que sais-je encore !

Tout cela semble bien lointain. Les exécutions capitales, de nos jours, passent inaperçues. Deux ou trois lignes dans un coin. Nul n'y fait attention. Il a fallu l'offense lâchée de ce Moïse, l'assassin de la Belle-Epine, pour que l'on s'intéressât à une guillotinate. Et pas un journal, pas un seul n'a songé à demander la suppression de la peine de mort, et de la sinistre machine. Ou plutôt si. Quelques-uns ont demandé la disparition de la « veuve », mais simplement parce qu'elle n'est pas assez expéditive, qu'elle est grotesque et affreuse, cette vieille, à notre époque de netteté et de vitesse. Mais personne n'a envisagé le côté moral du grand problème qui passionnait nos pères, qui nous passionnait nous-mêmes.

Je sais bien que de tels débats paraissent un peu dérisoires à une époque où la vie humaine est bien peu de chose, on elle compte même pour un peu moins encore qu'elle ne vaut.  
« Quand un peu partout on exécute en masse, allons-nous gémir parce que l'assassin d'un enfant, qui ne mérite d'être puni d'aucune peine, est mort en hurlant de peur sur la machine de Deibler ! Que l'on nous supprime toute cérémonie, cette cérémonie lugubre et périmée des

## Informations

Pour les victimes des calamités agricoles

Par décret du ministre de l'Agriculture, il est ouvert, au titre du budget général de l'exercice 1938, en addition aux crédits alloués par la loi de finances du 31 décembre 1937 et par des lois spéciales, un crédit s'élevant à la somme de 59 millions 541.859 francs pour subventions à la caisse de solidarité contre les calamités agricoles, pour allocations à accorder aux victimes de ces calamités, pour les frais d'expertises, ainsi que pour les dépenses administratives résultant du fonctionnement de la commission et pour participation financière aux expériences faites en vue de prévenir les orages à grêle.

### Le contrôle des étrangers

Au cours du Conseil, M. Albert Sarraut a entretenu ses collègues des mesures qu'il a prises pour le contrôle et la surveillance des étrangers, en tenant compte de différentes nationalités des réfugiés entrés en France à la suite des événements d'Espagne.

### Les conversations franco-italiennes

Au cours du Conseil des ministres, de mardi, M. G. Bonnet a souligné que les négociations entre le chargé d'affaires français à Rome, M. Blondel, et le comte Ciano, ont été reprises mardi, et que, commencées il y a trois semaines, elles n'ont donné encore un résultat positif. Mais le ministre a fait remarquer qu'un délai de sept semaines avait été nécessaire aux diplomates anglais et italiens pour aboutir à la signature d'un accord. Le récent discours prononcé par le chef du gouvernement italien à Gênes, a été évoqué devant le Conseil, et M. Blondel a reçu des instructions du Quai d'Orsay, lui enjoignant de se faire l'écho de la surprise que ce discours a provoqué dans les milieux politiques français.

### Bizarres... interdiction !

A l'issue de leur Congrès, qui se tenait à Castres, le président des Syndicats agricoles du Tarn, fit part aux congressistes du refus opposé par le maire socialiste, d'autoriser le dépôt d'une gerbe au monument aux morts.

Les congressistes décidèrent alors de passer outre. Un cortège fut formé. Au moment de son arrivée au pied du monument, le commissaire de police, présent sur les lieux, réclama aux membres du bureau leurs papiers, puis la gerbe fut déposée et l'hommage dû aux morts rendu par les congressistes.

### Renforcement des troupes coloniales

Les troupes indigènes de nos colonies vont être renforcées : un important contingent supplémentaire sera formé en Indochine et restera sur place pour assurer la sécurité d'une région où les événements de Chine ont une inévitable répercussion et où la pression du bolchevisme se fait particulièrement sentir. Un autre contingent plus important encore, recruté en A.O.F., viendra renforcer nos troupes noires de la métropole.

### Les souverains anglais en France

Selon l'« Evening Standard », le ministre des affaires étrangères, lord Halifax, accompagnera le roi et la reine lors de leur visite officielle à Paris, au début de juin.  
« On n'avait pas eu au début, l'intention de faire accompagner le souverain par un ministre, écrit le journal, mais on estime maintenant qu'en raison des préparatifs considérables faits par le gouvernement français pour marquer la solennité de l'événement, l'entourage devra être plus nombreux et plus important. »

### La dette de l'Autriche envers l'Angleterre

Le député travailliste Thorne, ayant demandé si l'Allemagne avait accepté l'obligation de payer la dette de huit millions de livres sterling de l'Autriche envers l'Angleterre, M. Butler, a annoncé que le gouvernement allemand avait informé le gouvernement britannique le 23 mars, qu'il était disposé à reverser l'argent sur les paiements de 1934, en raison de la situation créée par l'annexion de l'Autriche.

### En Espagne

Mardi, les troupes nationalistes se sont emparées de Corballan, située au nord-est de Terauel. Elles continuent leur progression.

matins blêmes, nous en sommes d'avis. Que l'on aille plus vite — le coup de révolter dans la nuque, au besoin à l'intérieur de la prison, devant quelques témoins peu nombreux. Mais pas de sensiblerie. Et quant à discuter sur le droit social de tuer, voilà certes qui serait plaisant. Ce sont là des fanfaistes d'un autre âge... »

Voilà, je pense, ce que nous diraient les jeunes gens. Je sais bien ce que je leur répondrais, mais j'ai l'impression que mes paroles prendraient un son bizarre, un peu fêlé, un peu vieux enfin — et que je ne convaincrais personne.

### En Tchécoslovaquie

Les milieux britanniques ont été informés que le gouvernement tchécoslovaque avait invité Henlein, chef des Allemands des Sudètes, à engager avec lui des négociations au sujet du futur statut de la minorité allemande en Tchécoslovaquie.

On pense généralement que, du côté tchécoslovaque, les négociations seront personnellement conduites par le président Bénéš.

### Le conflit sino-japonais

On confirme que les troupes japonaises ont fait usage de gaz toxiques à Lishih, dans l'ouest du Chansi, lors de l'attaque de cette ville par les troupes chinoises. Au cours des combats, les Chinois se sont emparés de 19 enveloppes de bombes à gaz, de plusieurs bombes lacrymogènes et de 8 cylindres contenant des gaz toxiques.

### EN PEU DE MOTS...

— Plus de 70 personnes auraient péri dans un incendie qui a détruit le Terminus-Hôtel-Atlanta, dans province américaine de Géorgie.

— Le général von Fritsch, ancien commandant en chef de l'armée de terre allemande, s'est vu assigner, par le Führer, une résidence forcée dans un château de Hanovre, où il s'est engagé à rester sur l'honneur. Un aide de camp lui tient compagnie.

— L'aviatrice Mme Dupeyron, partie d'Oran dimanche à 9 h. 22, en vue de s'attaquer au record de distance en ligne droite, que venait de s'attribuer Mlle Lion, n'a pas encore fait connaître de ses nouvelles.

— Au cours d'un vol arctique qu'il a effectué, l'aviateur Lauge Kock a acquis la certitude que les îles Fata Morgana n'existent pas.

— Le Président de la République, a remis la Légion d'honneur à l'Ecole supérieure des P.T.T., qui, on le sait, forme professionnellement les fonctionnaires supérieurs des cadres administratif et technique des P.T.T. Le cinquantenaire de cette école était célébré mardi à la Sorbonne.

— Dirigée par M. Harden, une expédition scientifique allemande est partie pour le Groenland, où elle effectuera diverses recherches.

## NOS ÉCHOS

**En Egypte.**  
Un journaliste du Caire demandait à M. Edouard Herriot :  
— Vous avez vu la grande pyramide ?  
Qu'en pensez-vous ?  
— J'en pense, répondit le président de la Chambre, que c'est le symbole d'un Etat puissant. Personne ne songe à la mettre à l'envers.

**L'impôt sur le capital.**  
— L'impôt sur le capital, disait M. Rappoport, ce n'est pas du marxisme. Marx n'a jamais voulu imposer le capital. Il a voulu le supprimer.

— Alors, quand Léon Blum l'a proposé aux Chambres, ce n'est pas un emprunt au « Capital » qu'il a fait ?  
— Rappoport éclata de rire et riposta :  
— Pas même !

### Les lampions éteints.

Les lampions de Rome, de Naples et de Florence sont éteints. Que reste-t-il de ces illuminations fastueuses ? Une étrange photographie qui nous montre M. Mussolini levant haut le bras, M. Hitler le tendant horizontalement et le roi d'Italie faisant le salut militaire.  
Le moins fasciste des trois, c'est évidemment le roi.

### Bohème.

Sans le sou, il erre devant l'étagère du rôtisseur. Puis, se décide :  
— J'ai oublié mon porte-monnaie chez moi, mais si je vous laisse un gage égal à ce que j'emporterai, me ferez-vous crédit jusqu'à demain matin ?  
— Evidemment !  
— Parfait. Donnez-moi deux poulets rôtis et gardez-en un jusqu'à ce que je revienne !

### Une opinion.

Le romancier allemand Franz Werfel est à Paris.  
On connaît ses sentiments antihitlériens.

— Que pensez-vous de l'Allemagne ? lui demandait-on.  
— Je ne crois plus, déclara-t-il simplement, à la bonté de Dieu !

### Diplomatique.

Elle. — Mais écoutez, chéri, ce n'est pas bien de ta part de taper sur les belles-mères. Il en existe de charmantes.  
Lui. — Ne te fâche pas, chère Elise, je n'ai rien contre ta belle-mère, je ne me plains que de la mienne.

## AU PAYS DE CLEMENT MAROT

L'intéressante revue régionaliste, « Les Amities » publie l'article suivant que nous sommes heureux de reproduire :

Sur le printemps de ma jeunesse folle, Je ressemblois l'hirondelle qui vole Puis ça, puis là, l'âge me conduisit Sans peur ne soing où le cœur me disoit.  
CLEMENT MAROT.

Quercy... ton nom sent le raisin, la truffe et le tabac... il évoque des chénaies puissantes, des chemins creusés d'ornières sous les noyers, de clairs « parados » comme celui de Caillac... il a pour armure des manoirs hautains et caducs comme celui de Calamane où erre encore l'ombre d'une princesse de Gales, celui de Roussillon éroulé sur sa colline et tout fleuri de légendes, celui de Castelnaud-de-Bretenoux, le plus beau de tous, dominant de sa masse écarlate le pays environnant, celui de Montal, fleur éclosée du cœur d'une mère en deuil, celui d'Assier au nom cliquetant comme un branle-bas de bataille... ton vin plein de soleil rit dans les Farces de Maître Clément, chante dans les strophes de François Maynard et sourit dans les Odelettes d'Olivier de Magny... Les paysages loitots me sont familiers ; je les ai vus surtout à la fin de l'été ou à l'automne quand l'or des ajoncs se mêle à l'amétyste des bruyères ; mais ce somptueux manteau dont se parent les friches loitotes pour cacher leur pauvreté ne s'étend pas sur les causses ; ici le squelette de rocher trône la mince couche de terre végétale, celui de Gramat est recouvert d'une herbe courte et grise, délice des moutons, de place en place on aperçoit le fuseau d'un génévrier, le causse de Martel plus riant avec des coins bocagers ; celui de Limogne, parsemé de dolmens et de roches branlantes...

Je me rappelle certains soirs après l'orage où l'on voyait une lumière, puis d'autres s'allumer sur les pechs et dans les combes, c'étaient les chercheurs d'escargots qui s'en allaient, lanterne aux doigts. En ce pays, les vignes sont entourées de murs en pierre sèche, c'est là que se réunissent après l'orage, les colonies de limaçons, on va les vendre à la ville et les loitots en gardent volontiers quelques douzaines pour les faire jeter et les accommoder ensuite à la manière du pays, avec ail et safran.

A l'automne, des brumes s'élèvent des vallées, les oranges ouvrent leur ombelle aux pieds des châtaigniers et les cépes se cachent sous les chènes ; les femmes s'en vont la tête chargée d'une corbeille de champignons qu'elles vendent au plus proche chef-lieu de canton ; il faut voir à cette époque le « cran » de Dégagnazès ou celui de Lavercaillère, éclatants de la pourpre des bruyères. E. Grangé nous a décrit les admirables horizons quercynois dans son livre charmant « Le Lot à petites journées » ; il est comme Léon Lafage, un véritable poète de son terroir natal.

Une des caractéristiques du Quercy est la variété des paysages, depuis les rives plantureuses du Lot, les bords enchanteurs de la Dordogne, les vastes plateaux désertiques des Causses jusqu'à la région de Latronquière qui annonce l'Auvergne... Sur le bord des chemins, les dômes bronzés des noyers forment une ombre épaisse... c'est le soir... une petite gardeuse d'oies mène devant elle son troupeau ; les bêtes ont barboté au passage dans les ruisseaux qui arrosent les prés, elle gravit la colline, sa frêle silhouette armée d'une gaulle, se découpe sur l'horizon, tel un Puvis de Chavannes ; le soleil se couche derrière les pechs, tandis que les grillons enfouis dans l'herbe rase continuent leur chanson...

Le Quercy est le pays des légendes profanes ou sacrées, elles enroulent leurs fictions poétiques autour des vieux donjons et entourent de leurs guirlandes fleuries, les noyers naueux et les peupliers tremblants... elles sourdent des fontaines et s'échappent des vieux bourgs...

Les maisons des villages du Quercy, formes éparées sur le causse, maisons égaillées dans les combes, ou demeures villageoises sont montées, en général, sur un escalier de pierre, bâti contre le mur jusqu'au premier étage ; en bas les étables, la grange et le chai pour faire et loger le vin ; l'escalier est prolongé par une

« Adieu pauvre Carnaval  
Tu l'en vas et moi je reste  
Pour manger la soupe d'oli  
« E loi miquos sans lordou. »

« Adieu pauvre Carnaval  
Tu l'en vas et moi je reste  
Pour manger la soupe d'oli  
« E loi miquos sans lordou. »

« Adieu pauvre Carnaval  
Tu l'en vas et moi je reste  
Pour manger la soupe d'oli  
« E loi miquos sans lordou. »

« Adieu pauvre Carnaval  
Tu l'en vas et moi je reste  
Pour manger la soupe d'oli  
« E loi miquos sans lordou. »

terrasse ombragée d'une treille, couverte ou non ; des fleurs rustiques, balsamines, giroflées, basilic, géraniums, poussent tant bien que mal dans des récipients bizarres : pots de conifit ébréchés, boîtes de conserve, ramassées après le passage des touristes... « crugos » (cruches) en grès où l'on conservait jadis l'huile de noix employée à l'usage culinaire et dont le résidu servait à alimenter le « calé », lampe de cuivre à deux plateaux, munie de trois bees, dérivée des lampes romaines.

### CAHORS, VILLE MÉDIÉVALE

La ville des banquiers et des changeurs aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles... La monnaie cahorsine était alors connue de toute l'Europe. Cahors a un l'honneur, si l'on peut dire, d'être stigmatisé à deux reprises par Dante Alighieri dans la Divine Comédie à cause de la rapacité de ses usuriers, chose normale dans une ville où la finance règne en maîtresse ; mais si Cahors était la ville du change, elle était aussi celle des clercs ; son Université a connu au Moyen Age un brillant essor... Aujourd'hui plus rien ne reste de ces souvenirs, mais telle quelle, la ville est en tous points remarquable avec sa belle cathédrale romane, ses nombreuses églises, ses maisons Renaissance... Elle possède tant et de si beaux rappels du passé qu'il faudrait des jours pour admirer...

Et ce merveilleux pont Valentré ou du Diable, gloire et orgueil de la ville ; la légende raconte que l'architecte ne pouvant arriver à le construire, signa un pacte avec le diable s'engageant à lui donner l'âme de la première personne qui traverserait le pont ; en revanche, Messire Satan promit de l'élever en une nuit, ce qu'il fit ; mais aux lueurs de l'aube, le rusé architecte poussa un âne sur le pont maudit, à la grande fureur du Malin qui avait trouvé plus malin que lui... De rage, il détacha une pierre en haut d'une tour et l'on ne put jamais la remettre en place jusqu'au jour relativement récent où l'idée vint à un caducien subtil de sculpter sur elle l'image grotesque de l'architecte infernal qui, satisfait sans doute, laissa la pierre en place...

Un autre monument caractéristique de Cahors est le joli petit château du faubourg la Barre, appelé la Barbaque. Cet élégant joyau du XV<sup>e</sup> siècle est tout simplement admirable... Après, la Tour des Pendus au nom sinistre, dont la voûte montre encore les trous des crochets ! On regarde instinctivement si des corps ne se balancent point au gré du vent des causses ; l'on croit voir ces silhouettes tragiques effroyablement chantées par Villon dans sa ballade immortelle... L'illusion se précise avec les vols de corbeaux qui tournoient au-dessus des créneaux...

Imaginez assez bien Clément Marot polissonnant un jour de Carnaval dans le dédale des Badernes ou les jardins des Hortes et poursuivant de vieilles femmes venues des pechs voisins ou descendues des causses ou du Ségala les bras chargés de lourds panier... Peut-être Maître Clément leur appliquait-il dans le dos, en manière de plaisanterie comme je l'ai vu faire à des galopins sur le boulevard, des bouts de papier avec ces mots écrits dessus « A vendre ! » Il devait, le Mercredi des Cendres, qui est le véritable jour de Carnaval à Cahors, chanter la vieille chanson du pays :

« Adieu pauvre Carnaval  
Tu l'en vas et moi je reste  
Pour manger la soupe d'oli  
« E loi miquos sans lordou. »

« Adieu pauvre Carnaval  
Tu l'en vas et moi je reste  
Pour manger la soupe d'oli  
« E loi miquos sans lordou. »

« Adieu pauvre Carnaval  
Tu l'en vas et moi je reste  
Pour manger la soupe d'oli  
« E loi miquos sans lordou. »

« Adieu pauvre Carnaval  
Tu l'en vas et moi je reste  
Pour manger la soupe d'oli  
« E loi miquos sans lordou. »

« Adieu pauvre Carnaval  
Tu l'en vas et moi je reste  
Pour manger la soupe d'oli  
« E loi miquos sans lordou. »

« Adieu pauvre Carnaval  
Tu l'en vas et moi je reste  
Pour manger la soupe d'oli  
« E loi miquos sans lordou. »

« Adieu pauvre Carnaval  
Tu l'en vas et moi je reste  
Pour manger la soupe d'oli  
« E loi miquos sans lordou. »

La Lisette

# Chronique du Lot

AU PAYS DE CLEMENT MAROT

Suite de l'article de 1<sup>er</sup> page

Eugène Grangé rapporte dans sa charmante plaquette « Cahors en Quercy » qu'un jour il vit une vieille femme à genoux devant la statue de ce parpaillot de Clément Marot, l'invokant avec ferveur, il ajoute qu'il eut le même spectacle devant la statue de Gambetta. Ce n'était point l'unique fois... Un vieux caducien m'a raconté la même histoire ; s'adressant à la vieille femme prosternée devant le tribunal de bronze, il lui demanda le motif de son étrange attitude ; elle répondit en son patois rocaillieux comme le sol quercynois : « Nous n'avons pas d'eau sur notre cause, alors je voudrais un peu de pluie et je viens prier « notre Léon » pour qu'il en envoie de là-haut ! ». Je pense aussi à Pierre Duéze venant poursuivre son rêve religieux sous les voûtes de l'église Saint-Barthélemy avant de devenir Jean XXII... un pape d'Avignon... Je vois aussi par la pensée Henri IV prenant Cahors d'assaut en quelques heures ; le roi a dû rire, j'imagine, en voyant le diable grimacer sur la tour du pont Valentré et penser qu'un béarnais serait toujours plus rusé que lui...

Une des plus belles choses que je le passé ait légué à Cahors est la porte Saint-Michel, avec sa double voûte ; c'est l'entrée du Champ des Morts... Je l'ai vue découplant sa masse puissante sur un ciel embrasé ; derrière elle un cyprès gigantesque, doit tendu vers le ciel... Cet étrange cimetiériste entouré de courtines, de remparts, de tours et de créneaux couverts de lierre et de ronciers est unique... « Cette porte semble à une porte de kasbah » (E. Grangé) ouvre sur des allées d'ifs et de cyprès qui font penser aux jardins pleins d'ombre et de passion de Florence ou de la villa d'Este... Mais les remparts qui le circonscrivent d'un côté, revêtus de plantes grimpeuses, évoquent puissamment notre Moyen Age batailleur. Eugène Grangé nous rappelle que la ville de Cahors, ne voulant pas se rendre librement aux Anglais par le traité de Brétigny qui les faisait maîtres du Sud-Ouest de la France, le roi Jean le Bon dut envoyer le maréchal de Boucaut remettre lui-même les clés de la ville à Jean Chandos devant la porte Saint-Michel, et c'est sur ce souvenir d'honneur et d'héroïsme dans la défaite que nous terminons notre visite au vieux Cahors...

Luc PRADEAUX.

## Légion d'Honneur

M. Pechberty, grand mutilé de guerre, facteur des P.T.T. est inscrit au tableau pour la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

## Médaille militaire

La médaille militaire est décernée à notre compatriote M. Dulac, à Francoules. Nos félicitations.

## Armée

Par décision ministérielle en date du 9 mai 1938, sont autorisés à servir en situation d'activité et affectés au 16<sup>e</sup> tirailleurs sénégalais, les sous-lieutenants de réserve suivants :

MM. Pouget, du 2<sup>e</sup> régiment étranger d'infanterie ; Pons, du 81<sup>e</sup> d'infanterie alpine ; Vergnes, du centre de mobilisation de cavalerie, n° 17.

## Garde mobile

Notre compatriote M. Bastide, de Cours, ancien sous-officier d'artillerie, est nommé garde-mobile à Paris.

## Enregistrement

Mlle Estieu, dame employée au bureau de l'enregistrement à St-Dié, est nommée au bureau de Gourdon.

## Dans les Tabacs

Par arrêté du directeur général du service d'exploitation industrielle des tabacs et des allumettes, en date du 28 avril, M. Besse est nommé vérificateur de culture de 8<sup>e</sup> classe, dans la direction de Cahors.

## Election d'un maire

Dimanche, le Conseil municipal de la commune de St-Chels, a procédé à l'élection du maire, en remplacement de M. Francoual, démissionnaire pour raison de santé.

M. Pezet Simon adjoint, a obtenu 7 voix ; il est élu maire. M. Merle Simon, a été élu adjoint, en remplacement de M. Pezet.

## Incendies dues à la malveillance

Dans le courant du mois d'avril, un commencement d'incendie se déclara dans la scierie de M. Liebres, à Mayronne. Le feu fut rapidement éteint, et les dégâts furent peu importants. Toutefois, on ignora les causes de cet incendie.

Mais, ces jours derniers, un nouvel incendie se déclara dans la scierie ; des promptitudes des secours, les dégâts ne furent pas très élevés.

On n'a pas établi encore les causes de cet incendie. Mais il semble qu'il est dû à la malveillance. M. Liebres, propriétaire de l'usine, a porté plainte et la gendarmerie a ouvert une enquête.

## EDEN

JEUDI — SAMEDI et DIMANCHE (à 21 heures)

DIMANCHE (matinée à 14 heures 45)

Un film charmant

Une aventure exquise

## Mademoiselle ma mère

AVEC

Danielle DARRIEUX, Pierre BRASSEUR ALERME, LARQUEY et PASCALI

EN COMPLEMENT

## L'Empereur de Californie

Le dimanche 5 juin, il recevra les déclarations des habitants de la section de Mayrac.

## Congrès départemental des Anciens Combattants du Front à Souillac

Le Congrès départemental de la Fédération des A.C.D.F. aura lieu, comme nous l'avons déjà annoncé, samedi 21 et dimanche 22 mai à Souillac.

Le Comité d'organisation, en l'espèce le Bureau cantonal, a bien fait les choses. La ville de Souillac recevra et fêtera comme il convient les nombreux poilus venus des différentes communes du département et réservera un chaleureux accueil à tous ceux qui viendront ce jour-là dans la coquette cité souillagaise.

Après le dépôt d'une gerbe de fleurs au monument aux morts et à l'issue du défilé, la séance plénière se tiendra sous les ombrages de la magnifique place de la Mairie.

Le Bureau fédéral serait extrêmement heureux de voir la population toute entière se joindre aux poilus du Front.

Les militants autorisés, commentent et donneront connaissance des revendications qui sont propres à tous les vrais poilus de la guerre. Ils éclaireront l'opinion publique, parfois mal informée, qui paie et qui a le droit de savoir.

Après cette manifestation, un banquet fraternel réunira 1.500 poilus authentiques autour des tables de l'amitié. Il sera servi par l'ami Couderc, dans la cour de l'Ecole des garçons et présidé par un enfant du pays, connu et estimé de tous, le colonel Sclafér.

Il n'est pas superflu, pensons-nous, de recommander aux camarades participant au banquet, de ne pas oublier leur carte à la maison !

Le Comité d'organisation prie également les camarades de se munir de l'insigne fédéral et les sections possédant un fanion de l'apporter pour le défilé.

Le Comité remercie la Société Nationale des Chemins de fer d'avoir bien voulu accorder une réduction de 50/0 à tous les voyageurs se rendant à Souillac à l'occasion de cette manifestation, ce qui permettra dans bien des cas aux familles et à de nombreux amis de se joindre aux congressistes.

Les autobus et voitures particulières devront se conformer à l'arrêté municipal qui stipule que le stationnement est interdit pendant toute la journée du 22 mai, à partir de 9 heures du matin, sur la partie de la route nationale n° 20, comprise entre l'avenue Jean-Jaurès, et l'école des garçons, ainsi que sur la place de la Mairie et les promenades.

Le stationnement est autorisé sur l'emplacement du foirail. L'arrivée sur cet emplacement devra avoir lieu par l'entrée du champ de foire, en face la Poste, pour les véhicules venant du côté de Blazay ; et par l'avenue de l'Artisanat Rural, en face la gendarmerie, pour ceux venant du côté du port de Souillac.

Un bal sera donné dans la soirée, sur la place des Promenades, il sera le seul autorisé sur la voie publique.

## Horaires des trains

Direction Cahors-Souillac. — Départ de Cahors, 8 h. 13. — Espère, 8 h. 27. — St-Denis-Catus, 8 h. 40. — Thérac-Peyrilles, 8 h. 53. — Dégagnac, 9 h. 2. — St-Clair, 9 h. 10. — Gourdon, 9 h. 23. — Nozac, 9 h. 30. — Lamothe-Fénelon, 9 h. 38. — La Chapelle-Marcueil, 9 h. 45. — Cazouls, 9 h. 51. — Souillac, 10 h. 4.

Pour le retour, départ de Souillac à 17 h. 46 ou 18 h. 52.

Direction Lamativie-St-Denis-Martel et Souillac. — Départ de Lamativie, 6 h. 43 ou 7 h. 36. — Laval-de-Cère, 7 h. 51. — Port de Gagnac, 7 h. 58. — Bretenoux-Biars, 8 h. 13. — Puybrun, 8 h. 20. — Bétaille, 8 h. 27. — Vayrac, 8 h. 36. — St-Denis-Martel, 8 h. 43. — Martel, 9 h. 27. — Baladou, 9 h. 33. — Le Pigeon, 9 h. 37. — Souillac, 9 h. 46.

Pour le retour, départ de Souillac vers 17 h. 15.

## Etrangers, attention !

La Préfecture nous communique :

Il est rappelé aux sujets étrangers résidant en France, que le Décret-loi du 2 mai courant, prescrit des mesures particulièrement sévères pour tous les étrangers résidant sur notre territoire sans être munis des pièces réglementaires.

Tous les étrangers entrant dans cette catégorie doivent se présenter dans le plus bref délai, et en tout cas avant le 31 mai, dans les commissariats de police ou les mairies en vue de demander la délivrance de leurs cartes d'identité.

## Enquête administrative

Les électeurs de la section de Mayrac (commune de St-Sozy), ont fait une demande en vue de l'érection de la dite section en commune distincte.

Par arrêté du 6 mai, M. le Préfet du Lot a prescrit l'enquête réglementaire, et a désigné M. Mespoulet, maire de la commune de Nadailac-le-Rouge, pour se rendre le dimanche 29 mai à la mairie de St-Sozy, où il recevra les déclarations des habitants de la section de St-Sozy, pour accroître le projet.

Le dimanche 5 juin, il recevra les déclarations des habitants de la section de Mayrac.

## SECTION QUERCYNOISE DU CINEMA D'AMATEUR

Le Cinéma d'amateur est né du désir inspiré par l'écran de pouvoir créer soi-même de petites scènes vivantes. Il n'a pas de prétention. Cependant il va se développant de jour en jour, et les progrès réels de son matériel permettent des œuvres qui ne sont pas sans intérêt. C'est un art simple, à la portée de tous ceux qui ont quelque sens de l'observation et du goût. La caméra devient l'auxiliaire précieux du touriste, du routier, du directeur de colonie de vacances, qui retrouveront sur l'écran et feront revivre pour leurs amis les heures et les scènes les plus animées des jours d'évasion. Il aura sa place dans l'organisation des loisirs. Il nous conservera, vivants, les gestes de ceux que nous aimons, hier enfants, demain disparus. Ceux qui réfléchissent à cette nouvelle forme d'expression humaine envisagent même des services pédagogiques et artistiques.

Mais c'est par le groupement seul que des progrès peuvent être assurés. Tel est le but des clubs d'amateurs.

M. l'Abbé Cavallé, Gourdon Lot, Secrétaire d'un important groupement de Cinéma d'Amateur, organise une Section dans le Quercy. Il est à la disposition de ceux que la question intéresse.

## Association Nationale des Poudriers de la Guerre

Réunion du 15 mai 1938 à Gramat

M. Mourgues est nommé Président du Cercle de Gramat en remplacement de M. Larnaudie, décédé.

1<sup>o</sup> L'Association nationale des Poudriers de la guerre a formé un Syndicat avec l'Association des mobilisés. Toutefois, l'Association nationale des Poudriers de la guerre demeure entièrement indépendante, continue à vivre de sa vie propre, et recherche à obtenir satisfaction par ses propres moyens.

2<sup>o</sup> Projet Peissel. Un projet de loi est déposé sur le bureau de la Chambre des Députés, projet qui s'appuie sur les rapports médicaux de M. le docteur Larigue, de Biars, et de M. le docteur Cambornac, Conseiller général à Salvia, ancien médecin-chef de l'hôpital de la Poudrière nationale de Toulouse, et tendant à ce que les Poudriers de la guerre 1914-1918 et les Poudriers d'une autre guerre soient considérés comme mobilisés au front de combat.

Un remerciement est adressé à M. Malvy, Député du Lot, et René Besse, Député du Lot, anciens ministres, pour leur bienveillance à l'égard des Poudriers.

M. Ribeyrolles, vice-président de la section du Lot, et M. Castanié, Président du Cercle de Lacapelle, prononcent des paroles d'encouragement et d'espoir.

Le Président demande à connaître le motif pour lequel il est actuellement d'usage de négliger les Poudriers qui, certes, ont « prolongé la guerre », mais qui l'ont prolongée pour la gagner, et qui seront les facteurs décisifs d'une guerre future.

M. Laborie, secrétaire du Cercle de St-Céré, est chargé de s'entendre avec M. Palame, trésorier de la section du Lot, pour le recouvrement des cotisations.

Les bulletins seront désormais adressés par la Poste par le Président de Cercle à leurs adhérents. — Raymond COLY, Président de la section du Lot.

## Association amicale des anciens mobilisés du Lot, exclus de la carte du combattant.

On nous prie d'insérer :

Les tournées de propagande effectuées dans le nord du département ont été des plus fructueuses. Les explications fournies par les organisateurs furent écoutées avec intérêt par des auditeurs nombreux et attentifs, les adhésions recueillies ont dépassé toutes les prévisions.

L'Association est en pleine prospérité ; plus de mille camarades sont déjà inscrits sur ses contrôles.

Le département du Lot est organisé en sections cantonales par arrondissement. A cette période d'organisation va succéder une période d'action.

Des projets de loi favorables à la cause des mobilisés sont prêts. La commission Queille chargée de réviser les conditions d'attribution de la carte du combattant va avoir terminé ses travaux.

Nous demanderons que ces projets de loi soient mis en discussion dès la rentrée du Parlement, et que les résolutions de la commission Queille soient appliquées dans le plus bref délai possible. Le temps presse. Les rangs de nos camarades des vieilles classes s'éclaircissent rapidement. L'appui de tous les mobilisés nous est indispensable pour mener à bien la tâche que nous avons entreprise.

Nos moyens d'action ne nous permettant pas de visiter toutes les communes, nous faisons un vibrant appel à tous les anciens mobilisés qui ne se sont pas encore fait inscrire, nous leur demandons de seconder nos efforts en adressant leur adhésion.

M. Linal, notaire, Président des sections de l'arrondissement de Gourdon.

M. Roy, directeur du syndicat agricole, Président des sections de l'arrondissement de Figeac.

M. Molinié, 20, rue Clémenceau, Cahors, Président de la Fédération du Lot.

## Incendie

Un commencement d'incendie a éclaté dans une ferme située au lieu dit « le Pigeonnier », commune du Bouysson. Le propriétaire, M. Saur, sa famille et quelques voisins ont réussi à éteindre les flammes. Les dégâts ne sont pas très importants.

## Congrès départemental

On nous prie d'insérer :

Un Congrès catholique se tiendra à Gramat le dimanche 22 mai 1938.

A 14 h. 30, dans la cour du Pensionnat St-Charles, prendront la parole : 1) M. Pierre Lambert, vice-président national de la J.A.C. ; 2) M. l'abbé Bergery ; 3) Monseigneur l'Evêque de Cahors.

## Le "Journal du Lot" est en vente à PARIS

BAZAR D'ORSAY

13, rue du Bac, 7

## CAHORS

### VERS LA BAISSÉ DES PRIX DES DENRÉES !

La pluie tant souhaitée, tombe depuis dimanche, à la grande satisfaction des agriculteurs. Déjà, la campagne est recouverte d'une belle verdure et les travaux agricoles sont poursuivis avec ardeur.

Les agriculteurs commencent, en effet, à désespérer pour l'avenir des semailences de printemps : aujourd'hui, ils sont rassurés.

Mais les consommateurs également, sont satisfaits de cette bonne pluie : ils ne voyaient pas, en effet, avec plaisir l'augmentation du prix des diverses denrées qui, en outre, devenaient presque introuvables.

Dans quelques jours, les ménagères espèrent bien que les prix reviendront à un cours normal et que des mesures seront prises contre ceux qui persisteraient dans des manœuvres de spéculation. Déjà, à Paris, la préfecture de police avait fait procéder, par les agents du service des fraudes, à un contrôle, dans le but de décourager les marchands qui majoraient indûment leurs prix de vente, et 95 procès-verbaux ont été dressés.

Mais, grâce à la pluie, demain, il faut espérer que les prix des denrées sur nos marchés, reviendront à peu près normaux : c'est bien l'avis même des agriculteurs, et c'est, tout naturellement, le vœu des consommateurs.

L. B.

## Section des Vétérans n° 580

Les retraités de la 580<sup>e</sup> section des vétérans de 1870-1871, sont informés qu'ils peuvent toucher le montant de leur pension à partir de ce jour.

## Excursionnistes à Cahors

Dimanche, 22 mai, une promenade touristique dans le Lot est organisée par les membres des Sociétés « le Scion » et « l'Espérance », d'Albais (Tarn-et-Garonne).

Le départ des excursionnistes aura lieu d'Albais, dimanche matin à 6 heures précises.

Voici l'itinéraire : Réville, Causade, Septfonds, Caylus (halte, casse-croûte), Saint-Pierre, Lacapelle-Luron, Loze, St-Projet, Saillac, Varairé, Limogne, Gaillac (point suspensif sur le Lot), Cajarc (défilé en musique et visite de la ville, une heure d'arrêt) ; retour par la vallée du Lot, Larnagol, Tour de Faure, Saint-Cirq-Lapopie (halte et aménagement du camping aux bords du Lot). A midi, déjeuner sur l'herbe (quatre heures d'arrêt officiel).

Le départ de St-Cirq-Lapopie aura lieu à 16 heures et suivra l'itinéraire suivant : vallée du Lot, Conduché, Saint-Géry, Vers, Cahors.

A Cahors, aura lieu un défilé en ville des excursionnistes qui visiteront les divers monuments. Le séjour sera d'une heure et demie.

Nous adressons aux excursionnistes, nos meilleurs souhaits de bienvenue.

## Chute de vélo

M. Fargues, à bicyclette, se dirigeait vers le pont de St-Martin-Labouval, lorsque par suite d'un dérapage, il fut projeté sur la chaussée. Dans la chute, M. Fargues a reçu des contusions qui sont, heureusement, sans gravité.

## Renversé par une auto

M. Bruel, facteur des postes, au Bourg, a été renversé par une auto conduite par M. Lagarrigue, de Labathude. M. Bruel a été assez sérieusement blessé à une jambe.

## La charcutière veut être payée

Mme veuve Lascoux, charcutière à Gramat, a livré de nombreuses commandes de charcuterie à un négociant aux halles de Toulon, qui ne les a jamais payées malgré les réclamations qui lui ont été adressées. Plainte a été portée et une enquête est ouverte.

## Vol de miel

M. Albert Réveillac, propriétaire à Livron, constata ces jours derniers, qu'un rucher qu'il possédait à Reyrevignes avait été visité par des maraudeurs. Une ruche avait été vidée du miel qu'elle contenait et une deuxième ruche avait été mise en mauvais état. Plainte a été portée.

## Morte en gardant ses brebis

Mme veuve Marie Cassan, 68 ans, du village de Bosredon, près Thérac, était allée, comme tous les jours, garder son troupeau de brebis dans les bois voisins de son domicile.

Ne la voyant pas revenir le soir, son fils et sa belle-fille partirent à sa recherche et la trouvèrent inanimée, adossée à un genévrier.

Elle avait succombé à une embolie.

## Grave accident de voiture

M. et Mme Froment, de Marcellac-la-Croze (Corrèze), et un de leurs oncles, revenaient de Cazillac, lorsqu'un brancard de la voiture s'étant rompu, le cheval prit peur et s'emballa : les trois occupants furent projetés sur la route. Mme Froment et l'oncle n'eurent que des contusions sans gravité.

Mais, M. Froment, gravement blessé, a été transporté dans une clinique de Brive, où il a été trépané.

## PALAIS des FÊTES

JEUDI 19, SAMEDI 21

DIMANCHE 22 (à 21 heures)

DIMANCHE (matinée à 15 heures)

Gaby MORLAY, Marie GLORY

André LUGUET

DANS

un film très gai

## Les amants terribles

d'après la pièce de Noël Coward

« Private Lives »

EN COMPLEMENT :

## Seule dans la vie

(Comédie dramatique)

BIENTOT

## CESAR

Le grand film de Marcel PAGNOL

## MANIFESTATION DE SYMPATHIE

Le 12 mai courant, à 21 heures, le personnel des P.T.T. du département, s'est réuni, dans une salle du café Tivoli, sous la présidence de M. Bennet, directeur, pour offrir un vin d'honneur à M. Merenbielle, inspecteur, muté, sur sa demande, à la direction de Montauban.

Dans une allocution particulièrement goûtée de l'assistance, M. Bennet a exprimé, en termes émouvants et choisis, les regrets occasionnés par le départ d'un fonctionnaire, qui, par ses hautes qualités morales et sa valeur professionnelle, a su s'attirer la sympathie unanime des agents de toutes catégories.

M. Merenbielle, visiblement touché, après avoir remercié M. le directeur, a eu la délicatesse d'associer l'ensemble du personnel aux éloges qui lui avaient été décernés. Puis, prenant la note gaie, il a, dans un trait fort spirituel et très applaudi, chanté des louanges du bon Quercy qu'il allait quitter.

De nombreuses chansons ont ensuite été chantées, jusqu'à une heure très avancée, cette belle fête intime qui s'est déroulée sous le signe de la plus franche camaraderie et dont notre ami gardera le meilleur souvenir.

## L'affaire des avortements

La femme Granzetti, épouse Contin, inculpée d'avortements, comparaitra, vendredi devant le tribunal correctionnel : avec elle, comparaitront en même temps, les femmes Danduran et Boy, de St-Céré.

La femme Granzetti est également inculpée dans une affaire de vol, au préjudice de la bonne d'un café de St-Céré. Le nommé Pierre Cosa, carrier à St-Céré est également poursuivi.

## Représentants du Commerce et de l'Industrie

Les voyageurs et représentants du commerce et de l'industrie du Lot, sont instamment priés d'assister à l'Assemblée générale qui se tiendra à la Chambre de Commerce du Lot, le samedi 21 mai à 20 h. 30.

La précédente réunion n'a pu se tenir valablement faute de quorum.

Les questions très importantes doivent être examinées : Statut professionnel, ses applications et ses conséquences multiples et compliquées, réélection du bureau, etc...

## TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Affaire d'avortements. — Le nommé Massip Auguste, du Montat, poursuivi pour avortements est condamné à 6 mois de prison ; pour complicité, la nommée Mélanie Dilhac est condamnée à 3 mois avec sursis.

La traite des blanches. — Le nommé Jean Pujol est condamné à 3 mois de prison pour tentative d'embauchage dans la débauche.

Vol de truffes. — Jean Fargues, 71 ans, cultivateur à Valroufié, est condamné, pour vol de truffes, à 50 fr. d'amende avec sursis.

Vagabond. — Le nommé André-zowski Esligarez, sujet polonais, est condamné à 1 mois de prison pour vagabondage.

Renvoyée à une audience ultérieure l'affaire du nommé Noël Costes, arrêté pour vagabondage.

Vol de numéraire. — La femme Françoise Dekemberg, vannière ambulante, est accusée d'avoir vidé un tronc dans une église, 8 jours de prison.

Violences, bris de clôture. — Poursuivi pour violences et bris de clôture, à Catus, le sieur Georges Neinrick, 21 ans, est condamné à 25 fr. d'amende.

Chasse sans permis. — Le jeune M. 17 ans, de St-Caprais, a chassé sans permis. Il est relaxé.

Incendie involontaire. — Pour avoir involontairement mis le feu à un bois en brûlant de mauvaises herbes, René Amis, cultivateur à St-Caprais, est condamné à 16 francs d'amende avec sursis.

Blessures involontaires. — M. Delpeyroux, représentant de commerce à Niort, inculpé de blessures involontaires dans l'accident qui se produisit dans la côte de Regourd est condamné à 16 francs d'amende avec sursis.

Vol à l'étalage. — Le nommé Grégor Olzanski, ouvrier agricole, de nationalité russe, est poursuivi pour vol à l'étalage d'un marchand forain. Il est relaxé.

Vol de cuivre. — Un chiffonnier, René Cabridens, est accusé d'avoir volé des accessoires d'automobiles en cuivre. Il est relaxé.

Contravention au Code de la route. — Jean Vialard propriétaire à Fraysinet-le-Gélat, circulant, la nuit, sans éclairage à son vélo, est interpellé par les gendarmes qui lui ordonnent de s'arrêter. Vialard prend la fuite à travers champs, abandonnant sa bicyclette. M<sup>re</sup> Tassart plaide en sa faveur. Vialard est condamné à 50 fr. d'amende pour délit de fuite, avec sursis, et à 2 amendes, l'une à 3 francs, l'autre à 2 francs pour infractions au Code de la route.

## Timbres nouveaux

En vue de permettre à tous les Français de participer à l'hommage national à tous les combattants de la guerre de 1914-1918 que représentera l'érection du monument à la gloire de l'infanterie française, l'Administration des P.T.T., va émettre deux timbres-poste de grand format imprimés en taille douce et gravés d'une surtaxe dont le produit est destiné à permettre cette érection. Les nouvelles vignettes, qui sont du même modèle, présentent les caractéristiques suivantes : 65 c. plus 1 fr. 10, bleu vert ; 55 c. plus 70 c., violet brun.



Etude de Maître Pierre DESPRATS, Licencié en Droit, Avoué à Cahors

## VENTE SUR SURENCHÈRE DU SIXIÈME

après vente sur conversion de saisie immobilière, d'immeubles situés sur la commune de BELAYE (Lot)

L'adjudication aura lieu le JEUDI NEUF JUIN MIL NEUF CENT TRENTE-HUIT, à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du Tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice.

En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Cahors, le vingt-quatre mars mil neuf cent trente-huit, enregistré, prononçant la conversion en vente aux enchères de la saisie immobilière pratiquée par Maître SEGUY, avoué à Cahors, sur Monsieur Emile CLER, propriétaire à Charroux, commune de Belaye, et sur Monsieur PÉCHARMAN Emile, greffier à Cahors, pris comme Curateur des biens délaissés par un sieur CRESTOU, demeurant à Puy-Evêque, ladite saisie faite par procès-verbal de Maître AGASSE, huissier à Puy-Evêque, le cinq février mil neuf cent trente-huit, visé, enregistré, dénoncé et transcrit au bureau des hypothèques de Cahors, le trois mars mil neuf cent trente-huit, volume cent quatre-vingt-dix-sept, numéro soixante-six ;

A la requête de Monsieur Emile CLER, propriétaire à Charroux, commune de Belaye, et de Monsieur Emile PÉCHARMAN, agissant comme dessus, avoué constitué Maître DESPRATS, rue du Portail-Alban à Cahors, Aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au Greffe du Tribunal civil de Cahors ;

Il a été procédé le DOUZE MAI MIL NEUF CENT TRENTE-HUIT à la vente des immeubles dont la désignation suit, qui ont été adjugés à Monsieur ANDRAL Albert, propriétaire à Belaye, par ministère de Maître SEGUY, avoué, moyennant le prix de deux mille cinq cent cinquante francs, outre les charges.

Mais par acte au Greffe du Tribunal, du seize mai mil neuf cent trente-huit, Madame Veuve LAGARD Jean, née Irma RAYNALY, demeurant à Charroux, commune de Belaye, assistée de

### DESIGNATION DES Immeubles à vendre

Trois friches à « Font Bourg, Pech Pélissé et Camp Grand », sous les numéros deux cent onze, sept cent soixante-dix p. et sept cent soixante-douze p. et huit cent soixante-huit de la section C de la même commune.

Un bois à « Bois Peynel », numéro huit cent soixante-dix de la section C de ladite commune.

Un pré à la « Combe de Belaye », confrontant à chemin vicinal et à Delpech, numéro huit cent soixante-treize p., section C de la même commune.

Terres labourables, vignes et friches, à « Charroux », confrontant à Bousquet et à Veuve Garrigues, numéros sept cent quatre-vingt-dix-neuf, huit cent, cent, cent un, cent deux, section C, même commune.

« Goste Vieilles » et « Grotlans », confrontant à Bousquet et à Veuve Lagard, numéros cinquante-trois, deux cent quatre-vingt-seize, deux cent quatre-vingt-dix-sept, trois cent un p., trois cent un p., quatre cent vingt-cinq, quatre cent vingt-six, section C, même commune.

Terre labourable à « Charroux », confrontant à Garrigues et à Veuve Lagard, numéro sept cent quatre-vingt-dix-sept, section C, même commune.

Friche à « Combe de Belaye », confrontant à chemin vicinal quatorze et à Cler, numéros huit cent vingt et huit cent vingt et un, section C, même commune.

Ancien immeuble en grange, fournil, avec patus et vigne, à « Charroux », confrontant à chemin communal et Veuve Lagard, numéros huit cent trente-sept, huit cent trente-huit, huit cent trente-neuf p., section C, même commune.

Pâtures, terre labourable et friche à « La Lacade », confrontant à chemin vicinal 14, Monville, Raynal et Veuve Lagard, numéros huit cent cinquante-huit, huit cent cinquante-neuf, huit cent soixante, huit cent soixante et un, huit cent soixante deux, section C, même commune.

### LOTISSEMENT ET MISE A PRIX

L'ensemble des immeubles ci-dessus décrits et désignés, for-

mant lot unique, sera mis en vente sur la nouvelle mise à prix de deux mille neuf cent soixante-quinze francs, ci... 2.975 fr.

Tous les frais exposés jusqu'au jour de la première vente seront payés par l'adjudicataire sur surenchère en diminution du prix d'adjudication.

Les frais de dépense à surenchère et à adjudication surenchère et ceux de poursuite de surenchère seront payés par l'adjudicataire sur surenchère en diminution du prix d'adjudication.

Concurrence de la différence existant entre la première adjudication et l'adjudication sur surenchère, et pour le surplus s'il y a lieu en augmentation du prix, dans les dix jours de l'adjudication, entre les mains de Maître DESPRATS, avoué poursuivant.

Pour extrait certifié conforme, Cahors, le dix-sept mai mil neuf cent trente-huit. L'avoué poursuivant : DESPRATS.

Enregistré à Cahors, le mal mil neuf cent trente-huit. F. Case. Reçu : quinze francs.

Le Receveur, Signé : VIELCAZAT.

Pour tous renseignements s'adresser à Maître DESPRATS, avoué poursuivant et surenchère ; à Maître SEGUY, avoué surenchère, lesquels comme les autres auront près le même tribunal pourront être chargés d'enchérir.

CAHORS. IMP. COUESLANT

### ETUDE DE M<sup>r</sup> PIERRE DESPRATS Avoué à Cahors Rue du Portail-Alban N° 10

A.J. décision du 19 avril 1937

D'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal civil de Cahors, le six janvier mil neuf cent trente-huit, enregistré et signifié à avoué et à partie, entre :

Monsieur BOYER Moïse, domestique agricole, demeurant actuellement à Saint-Vite (Lot-et-Garonne) et précédemment à Montcuq.

Et : Madame Marie ESQUIEU, épouse séparée de corps du dit

Moïse BOYER, demeurant à Fargues (Lot).

Il appert que le divorce a été prononcé d'entre les époux aux torts et griefs du mari et au profit de la femme, par voie de conversion.

Cahors, le seize mai mil neuf cent trente-huit. Signé : DESPRATS

**Améliorations aux horaires de la région du Sud-Ouest au 15 mai 1938 Cahors-Brive**

Un train nouveau (n° 1688) est mis en marche entre Cahors (départ 13 h. 35) et Brive (arrivée 16 h. 11).

Correspondance à Gourdon avec le train 1486 sur Sarlat avancé (Gourdon, départ 15 h., Sarlat, arrivée 15 h. 42) et Brive avec le train rapide 56 sur Paris.

Le train M.V. 4120 dessert Lamoignon-Fénelon (départ 5 h. 24).

Aurillac-Sarlat

L'horaire des trains 2071 et 2088, circulant entre Aurillac et St-Denis-près-Martel est modifié pour améliorer les relations de cette section avec Brive.

Le train 2071 retardé, part d'Aurillac à 6 h. 30 et arrive à St-Denis-près-Martel à 8 h. 43 où il correspond aux trains 2030 sur Brive et 2023 sur Capdenac.

Le train 2088 avancé, part de St-Denis-près-Martel à 17 h. 58 où il relève étroitement la correspondance du train 2031 de Brive.

Les autorails AB et BA desservent Carlux, Vayrac, Puybrun, Laval-dè-Cère et Lamativie à titre facultatif.

### ETUDE DE Maître Gaston COURBES Notaire à Montcuq (Lot)

Suivant acte reçu par Maître COURBES, Notaire à Montcuq, le 8 avril 1938, enregistré à Montcuq, le même jour, n° 86, n° 397, Monsieur Victor MOURGUES, entrepreneur de transports à Montcuq, a vendu à Monsieur Gustave-Henri CALMÉJANE, camionneur, et Madame Thérèse PERTAT, son épouse, domiciliés à Montcuq, le fonds de commerce de camionnage qu'il exploitait à Montcuq. L'entrée en jouissance a eu lieu à compter du 8 avril 1938.

### Deuxième et dernier avis.

Cette vente a été publiée au Bulletin annexe du Journal Officiel du 11 mai 1938.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues à peine de forclusion à Montcuq, au domicile élu en l'Etude de Maître COURBES, dans les dix jours de la présente insertion.

**Billets d'une journée de CAUSSE à TOULOUSE**

Le Chemin de Fer vous offre : Sécurité... Régularité... Rapidité...

Pour aller à Toulouse, profitez des billets d'une journée (aller et retour en 3<sup>e</sup> classe), à prix réduits, délivrés tous les jours, toute l'année, au départ de Causse pour Toulouse.

Les prix des billets, valables pour la journée seulement, sans faculté de prolongation, sont les suivants (timbre-taxe compris) :

Adultes : 20 francs ; enfants de 4 à 10 ans, 10 francs.

Ces billets doivent être utilisés obligatoirement dans les trains suivants :

Aller : Causse (dép.), 6 h. 40 ; 8 heures 28 ; 10 h. 03 ; 12 h. 46 ; Toulouse (arr.), 7 h. 45 ; 9 h. 56 ; 11 h. 25 ; 14 h. 07.

Retour : Toulouse (dép.), 15 h. 50 ; 17 h. 12 ; 21 h. 05 ; Causse (arr.) 17 h. 12 ; 18 h. 33 ; 22 h. 03.

Pour tous renseignements, adressez-vous à la gare de Causse.

IMP. COUESLANT (personnel intéressé) Le co-gérant : L. PARAZINES

e ANNÉE' and shows five women's faces labeled MARIE, ANNETTE, CÉCILE, ÉMILIE, and YVONNE. A box of Palmolive soap is shown on the right with the price '1.90 LE PAIN'. The text at the bottom says 'RIEN QUE DES HUILES VÉGÉTALES - AUCUN COLORANT'."/&gt;

Feuilleton du « Journal du Lot » 2

### ARLETTE ET SON OMBRE par MAX DU VEUZIT

— Je sais bien que Mme Lebredeu n'était pas une maman très affectueuse... Du moins, pas autant que ta nature aimante aurait pu le souhaiter... Mais Arlette secoua lentement la tête :

— Ce n'est pas à cause de ma mère que j'ai quitté Battenville... — Alors, je ne comprends pas. — Et, subitement, s'emportant : — Explique-toi, voyons !... Tu es là devant moi, comme une énigme, tandis que je fais toutes les suppositions faute d'être renseigné suffisamment ! Tu me laisses sur des charbons ardents alors que je redoute tout à ton sujet !

Comme l'autre esquissait un geste de protestation, la jeune mère spécifia :

— Oh ! J'ai pleine confiance en toi, c'est entendu ! Mais éclaire-moi vite, de grâce !

Comme à regret, hésitant et baissant la voix, l'autre avoua péniblement son cruel secret :

— C'est à cause de mon beau-père... — Hein !... De ton beau-père ?... — Oui ! — Maurice Lebredeu te faisait la vie

dure ?... Un garçon si paisible, si doux en apparence !... — Trop paisible en apparence !... — Et, timidement : — Faut-il que je te rappelle qu'il ne m'a jamais considérée comme sa fille ?... Quand il a épousé ma mère, j'avais douze ans ; j'étais déjà une grande fille alors que lui n'avait encore que trente ans... Avec tout ce que cet âge comporte pour un homme !... — Il n'ignorait pas ton existence... Ta mère disait qu'il serait pour toi un vrai père... Arlette eut un geste de vague dénégation. — Ma mère ? Elle était heureuse de se remarier avec un jeune mari qu'elle adorait !... Pense donc : un mari de huit ans plus jeune qu'elle ! Elle ne pouvait pas, vraiment, songer à autre chose... C'était là tellement de l'inattendu qu'elle en était émerveillée... — Une simple coquetterie prolongée, de sa part. — Je ne le crois pas, fit Arlette avec un soupir de regret. J'envisage plutôt une sorte de revanche... Une compensation qui s'offrait à elle, car il faut songer à ce qu'a pu être son existence auprès de mon pauvre papa... Un homme de science ! — C'était un brave homme. — Ah ! certes ! Et ce n'était pas précisément sa faute si ma mère ne s'épanouissait pas auprès de lui... Quand l'homme est pris par un idéal... un travail cérébral... il oublie

un peu ceux qui l'entourent... ses proches ne lui apparaissent guère que comme des accidents un peu insignifiants... — M. Dalimour était la crème des hommes ! protesta Francine chaleureusement. — Un pâle sourire erra sur les lèvres de la jeune fille. — J'aimais beaucoup mon père et je suis heureuse que tu gardes de lui cet excellent souvenir... Mais mon père était aussi un savant... Et un savant, vois-tu, Francine, ça ne rend jamais une femme très heureuse ! Ça s'occupe de recherches, de science... ça met le nez dans de gros bouquins... Mais pour le reste ! — L'autre parut saisie. — Mon Dieu... Peut-être, en effet ! Je n'avais jamais pensé à cela... — Oui, hélas ! soupira la nouvelle venue... Mon père, sans s'en rendre compte, finissait par oublier ma mère... Il ne remarquait même plus à son foyer la présence d'une femme jeune, jolie, car ma mère était jolie... pas du tout comme moi... S'inquiétait-il seulement des menus faits qui étaient sa vie à elle ?... Francine observa pensivement : — Je vois ça... L'homme est souvent l'artisan de son malheur... Plus qu'il ne le croit, j'en suis sûre ! — C'est très juste ! Mais, pour en revenir au mariage de ma pauvre maman, je crois qu'au fond, ma chère grande, comme j'appelais celle-ci, ma chère grande n'a pas trouvé au-

près de mon père tout le bonheur auquel elle avait droit. Aussi, quand Maurice est entré dans sa vie, comment aurait-elle pu résister à ses amabilités ? Il concentrait sur elle toutes ses attentions. Il lui faisait une cour discrète, mêlant le respect à l'amour... Ajoutant ainsi le charme et la distinction à des agréments de moindre qualité, mais non moins sensibles. — Evidemment !... Ce pharmacien si vivant, si gai, à la conversation agréable, était en quelque sorte la coqueluche de tous les gens de Battenville... On comprend que ta mère ait été séduite ! — Tu te rends compte !... Elle ne pouvait pas songer beaucoup à moi. — Surtout qu'elle était encore jeune... Elle ne portait pas l'âge qu'elle subissait en réalité... Elle semblait auprès de toi, plutôt comme une sœur aînée. — Justement, ma présence à la maison même contribuait à l'égarer là-dessus. Le fait que je paraissais être sa cadette l'aidait à oublier les huit années qu'elle avait de plus que Maurice... Malheureusement, du même coup, elle n'avait pas pensé que j'allais grandir et devenir une jeune fille à mon tour... Elle s'arrêta et, en hésitant, ajouta : — Remarque que je n'accuse pas ma mère de ne point m'avoir aimée, loin de là ! Mais, auprès de son jeune mari qu'elle adore, imagine combien la présence d'une jeune fille en âge de se marier apparaît gênante !

— En effet ! constata Francine, étonnée de n'avoir pas elle-même fait déjà cette remarque. Je me souviens que la venue de ton petit frère fut pour elle un triomphe. — Oui, quand Marcel est né, ce fut un immense bonheur à la maison. Ce petit être plaçait maman au rang des jeunes mères ! Elle m'en a oubliée, moi et mes quatorze ans !... A vrai dire, avant cette date, je ne comptais pas beaucoup... Depuis, je n'ai plus compté du tout ! Elle avait prononcé ces derniers mots avec un sourire un peu triste, et Francine d'approuver : — Evidemment, la sœur aînée s'est trouvée confinée dans le grade de bonne d'enfant. — Bah !... J'accomplissais de bon cœur tous les petits travaux, les besognes élémentaires... les menues corvées familiales... Ça ne me déplaçait pas. Ma mère et Marcel étaient tout pour moi... Je ne crois pas avoir jamais... Elle s'arrêta, puis, après quelques instants de réflexion qui lui permirent de sonder la mémoire de son cœur, elle expliqua : — J'aimais mon frère, j'aimais ma chère grande !... J'ai peut-être pleuré quelquefois dans mon lit de jeune fille, comme tout enfant privé de tendresse, de baisers et de toutes ces douces expansions qui sont nécessaires au début de la vie... Mais, la crise passée, il ne restait en moi aucune arrière-pensée... Et, tiens, Francine ! cette

expression de ma chère grande, spontanément venue à mes lèvres pour désigner ma mère, ne te prouve-t-elle pas que je voyais en elle une grande sœur adorée plutôt qu'une maman ? N'as-tu pas remarqué toi-même que j'étais la première à lui éviter des conversations, à contribuer à la faire belle... que j'admirais naïvement, sincèrement, presque avec dévotion... Ah ! vois-tu tout cela demeure pour moi le bon passé ! — C'est pourquoi je m'explique mal que tu aies pu la quitter. — Ah oui ! Voilà... Il y eut nouveau silence. Des larmes brillèrent dans les yeux d'Arlette sous certains souvenirs accablants. Et, pour expliquer des choses, ment la cause dominante de son exil volontaire, elle chercha ses mots les plus précis, les plus justes. — J'ai eu seize ans... Puis dix-huit ans... La vingtaine est venue... Le petit frère continuait à créer autour de ma mère le symbole de la jeune fille man... Mais moi, l'aînée ? La grande fille ? Fatalement, je jouais un rôle inverse ; je menaçais de détruire l'équilibre. Ma seule présence ne suffisait pas à rappeler l'âge réel de ma mère ?... Et je crois bien que cela m'avait été atroce, pour une femme jeune... pour une grande enfant comme me ma petite maman l'a toujours été... pour cette chère poupée, charmante, adorable et qui est toute grâce, toute souriante ! (à suivre)